



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Synthèse du rapport 2024

SOMMAIRE

- 5** | Éditorial de Xavier Fortinon, Président du Département des Landes
- 7** | Avant-propos de Salima Sensou, Conseillère départementale déléguée à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes
- 9** | Introduction générale
- 10** | Situation comparée entre les femmes et les hommes, agents de la collectivité
- 16** | L'action du Département sous l'angle de l'égalité femmes-hommes
- 31** | Ambition X'ELLES : la stratégie du Département en matière d'égalité femmes-hommes 2024-2026

ÉDITORIAL

Depuis de nombreuses années, la majorité du Conseil départemental s'est attachée à développer des politiques publiques innovatrices et ambitieuses en matière d'égalité femmes-hommes. Sous l'impulsion de Salima Sensou, nous entendons ne pas relâcher et, de surcroît, amplifier les efforts soutenus en la matière tant ce sujet nous oblige à agir rapidement et efficacement.

Comme en témoignent les échanges entendus à l'occasion de la seconde édition des « Landes engagées contre les violences faites aux femmes » organisée le 25 novembre dernier, les actes de violence dirigés contre les femmes restent encore trop présents. Dans toutes les sphères, sur tous les terrains, et au quotidien, les comportements et sévices sexistes persistent.

À la suite d'une initiative portée par le Conseil départemental, et par le biais d'une motion adoptée par tous les conseils communautaires du Département, les territoires ont décidé de s'engager pour agir collectivement et lutter contre ce type de violences.

Plus qu'une portée évidemment symbolique, les signataires de la motion s'engagent à développer, au côté du Département, un plan d'actions pour lutter contre toutes formes de violence faites aux femmes. Dans ce cadre, il est prévu de développer des formations à destination des agents et des élus, de coordonner les actions développées par tous, mais aussi de travailler, ensemble, à la mise en place d'un référentiel commun de lutte.

Pour les Landaises et pour les générations futures, j'encourage chacun à agir à son échelle, afin d'éradiquer les violences faites aux femmes dans le département des Landes. Après la libération de la parole et des démarches auprès des autorités judiciaires, c'est désormais la diminution significative des actes violents et sexistes qui doit nous guider.



*Xavier Fortinon,
Président du Département des Landes*

AVANT-PROPOS



Nous tournons, en 2024, une nouvelle page de notre politique d'égalité entre les femmes et les hommes grâce à notre nouveau plan d'actions que nous avons intitulé « Ambition X'Elles ».

Depuis que je suis élue, j'ai toujours cherché à mettre la jeunesse en tête de nos ambitions car nous travaillons pour elle. Nos actions futures n'y dérogeront pas. J'aurai à cœur de poursuivre le travail engagé auprès des élèves des collèges, des lycées mais également des plus petits avec une lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

Nous allons également continuer à travailler, avec toutes les ambassadrices et tous les ambassadeurs de l'égalité dans les Landes, à défendre la place des femmes dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Dans le domaine du sport, de la culture, de l'insertion professionnelle, le Département restera à la manœuvre pour que tous les acteurs se mobilisent.

Enfin, nous continuerons à rappeler que l'égalité n'est pas une figure abstraite en nous attachant à défendre les conditions matérielles d'existence des femmes, partout où elles sont insuffisantes ou parfois menacées. Il nous faut poursuivre le combat pour la reconnaissance de la valeur des femmes, dans leur travail et leur participation essentielle à tous les pans de la société.

Dans ce combat, les obstacles ou les échecs sont parfois nombreux. Il n'y a qu'à voir le nombre de pays qui repartent brutalement en arrière ou encore les attaques contre les droits des femmes jusqu'en France et en Europe.

Pour autant, tant que la flamme de la révolte, de l'indignation brûlera et que le désir d'un monde plus juste vivra, il nous restera cette force profonde qui rend réelles les utopies.

Salima Sensou,
*Conseillère départementale déléguée à l'égalité femmes-hommes et à
la lutte contre les violences faites aux femmes*



C'est à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires que les élus débattent sur le rapport égalité femmes-hommes au Département des Landes.



Monique LUBIN

Conseillère départementale et Sénatrice des Landes

PORTER HAUT ET FORT NOS VALEURS DE SOLIDARITÉ

« Au travers de politiques publiques volontaristes et innovantes, la majorité du Conseil départemental des Landes s'engage au quotidien pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce combat de tous les instants dépasse les clivages politiques et doit s'imposer aujourd'hui comme une absolue priorité. Si l'éradication des violences faites aux femmes doit évidemment focaliser toute notre attention, nous ne devons pas oublier que l'égalité des sexes est une lutte qu'il nous appartient de mener dans tous les domaines et sur tous les terrains : au travail, dans la rue et au sein de la famille.

A l'heure où - partout dans le monde - on observe les droits des femmes reculer face aux extrémistes et aux fanatiques, il nous appartient de porter haut et fort les valeurs de solidarité et de progrès qui nous animent et guident nos actions.

Ensemble, dessinons un territoire landais exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ambitionnait de refonder la politique nationale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans ce texte que les collectivités territoriales ont été désignées pour la première fois comme acteurs d'importance pour conduire les politiques d'égalité. Pour la première fois également, les éléments constitutifs d'une politique d'égalité sont énumérés dans l'article premier du texte.

On distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques :

- ➔ **une approche dite « intégrée »** : on prend en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de toutes et tous pour éviter les effets de reproduction et d'accentuation des inégalités ;
- ➔ **une approche dite « spécifique »** : on tente d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique.

L'article 61 de la loi du 4 août prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'intéressant au fonctionnement de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus qu'une obligation légale, l'objet du rapport annuel consiste à intégrer et développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des administrations publiques locales.

Afin de faciliter la compréhension du rapport et de sa présente synthèse, il est nécessaire de rappeler la distinction entre les notions de sexe et de genre :

- ➔ le **sexe** est un caractère biologique assigné à la naissance. La France en reconnaît deux : le sexe masculin et le sexe féminin ;
- ➔ le **genre** est un concept issu des « études de genre » qui sont définies comme l'ensemble des recherches qui prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin.

L'analyse genrée des politiques publiques vise ainsi à expliquer l'origine des inégalités existantes afin de proposer des mesures de correction appropriées. Aussi, le projet de rapport vise à expliquer comment des politiques universalistes du Département, c'est-à-dire sans ciblage spécifique de tel ou tel public, peuvent contenir des biais de genre contribuant à creuser des inégalités entre les femmes ou les hommes.

SITUATION COMPARÉE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Données arrêtées au 31 décembre 2022

Effectifs

La part des femmes dans les emplois permanents totaux du Département est stable depuis 2021 (58 %) même si elle connaît une légère augmentation.

Les femmes sont surreprésentées parmi les 35-39 ans (autour de 64 %) et les 60 ans et plus (64 %). En revanche, par rapport à leur proportion globale, elles sont sous-représentées parmi les 20-24 ans, 25-29 ans et les 30-34 ans.

La logique des filières genrées prévaut largement avec plusieurs filières très fortement féminisées (médico-sociale, médico-technique, sociale et administrative) et des filières davantage mixtes (culturelle, animation et technique). Cependant, la ventilation respective des femmes et des hommes diffère. En effet, là où les femmes exercent dans des proportions similaires ou proches dans trois filières différentes (sanitaire et sociale ; administrative ; technique), les hommes sont largement concentrés dans une seule filière, la filière technique.

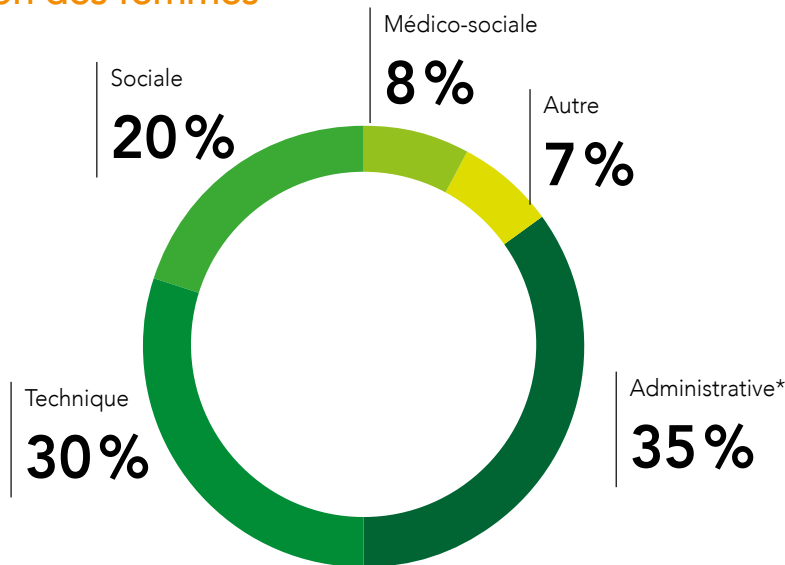
Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A avec près des quatre cinquièmes des effectifs totaux et sous-représentées dans la catégorie C, où la forte présence d'hommes s'explique par leur concentration dans la filière technique. Pour la catégorie B, on retrouve des chiffres proches des effectifs globaux. En conséquence du nombre de femmes et d'hommes dans chaque catégorie hiérarchique, la répartition en fonction du sexe dans ces différentes catégories diverge. Si les deux sexes sont plutôt concentrés dans la catégorie C, cette caractérisation est plus marquée chez les hommes (+22 points par rapport aux femmes). Quant aux femmes, leur forte proportion dans la catégorie A rééquilibre leur répartition dans les différentes catégories hiérarchiques.

Au 31 décembre 2022, les femmes représentaient 63 % des contractuels sur emploi permanent. Elles exerçaient principalement dans la filière administrative puis dans une moindre mesure dans les filières médico-sociale, sociale et technique. Les femmes ne représentent que 47 % des contractuels en contrat à durée indéterminée, un nombre inférieur à leur proportion dans l'effectif global et à leur proportion dans les effectifs contractuels. Elles représentent également une majorité des effectifs en équivalents temps plein en catégorie A (75 % des ETP) et dans les filières administrative (45 % des ETP) et sanitaire et sociale (26 %). La répartition des hommes contractuels est également marquée par une forte présence dans la filière technique (44 % des ETP) et dans la filière administrative (24 % des ETP).

Au 31 décembre 2022, les femmes représentaient 69 % des agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, y compris reclassés, sur emploi permanent. À l'inverse, les hommes représentaient 75 % des agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur emploi non-permanent.

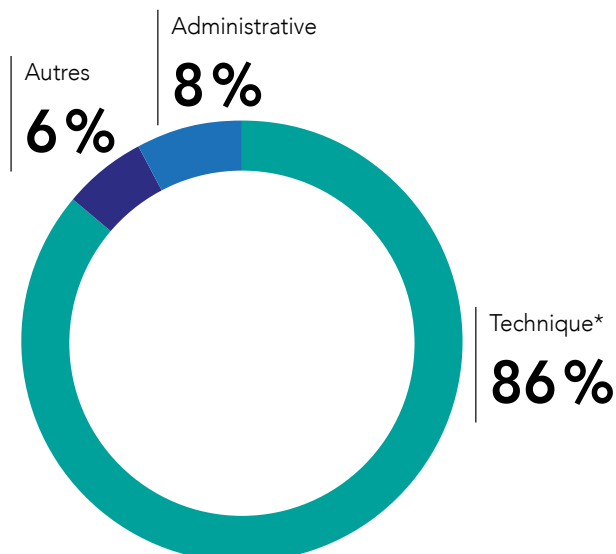
Effectifs sur emploi permanent par filière dans l'effectif départemental en fonction du sexe au 31 décembre 2022 (en pourcentage)

Répartition des femmes



Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 35 % des agentes du Département occupant un emploi permanent appartenaient à la filière administrative.

Répartition des hommes



Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 86 % des agents du Département occupant un emploi permanent appartenaient à la filière technique.

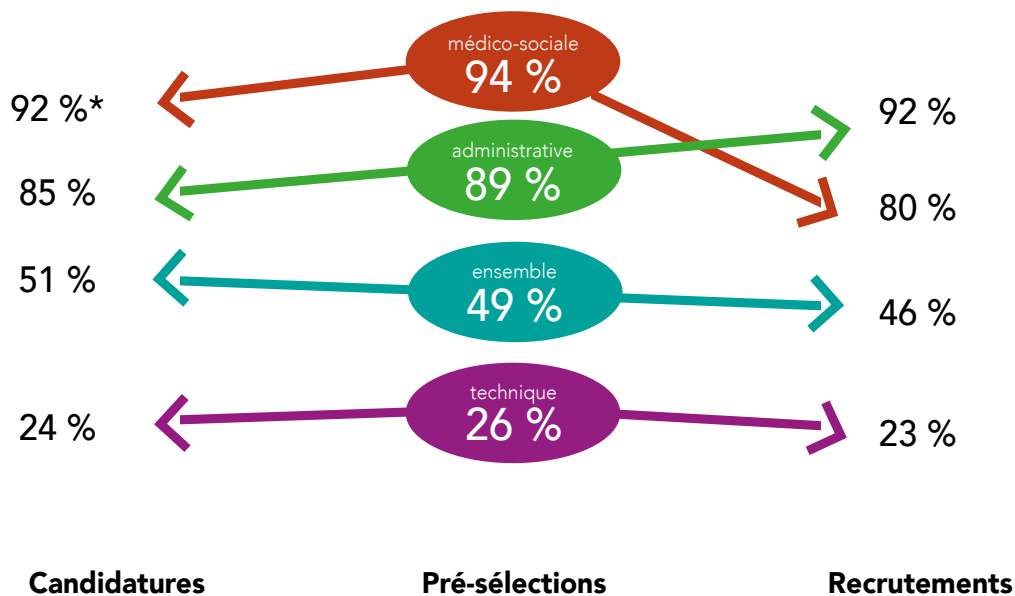
Mobilités et recrutements

En 2022, les mobilités internes suivent toujours très fortement la distinction genrée des filières. Par exemple, sur les mobilités internes de la filière administrative, 14 sur 16 ont bénéficié à des femmes. Au total, 73 % des mobilités internes ont bénéficié à des femmes, soit une forte hausse par rapport à 2021 (+18 points), au-delà de leur proportion dans l'ensemble des effectifs de la collectivité.

En 2022, les femmes ont représenté 50 % des arrivées de fonctionnaires dans la collectivité. Au total, 53 % des arrivées sont dues à des recrutements directs, le reste étant lié à différentes situations statutaires. En 2022, les femmes ont représenté 68 % des arrivées de contractuels sur emploi permanent, principalement dans la filière administrative et la filière sociale.

Par ailleurs, les recrutements externes obéissent toujours à des dynamiques liées à une division genrée du travail et qui ont pour conséquence de ne pas bouleverser la répartition des effectifs par filière. Le processus de pré-sélection ne laisse pas entrevoir de biais de genre important, la proportion de femmes présélectionnées étant proche de celle du total des candidatures de femmes, à l'exception de la filière médico-sociale.

Part de femmes par filière lors du processus de recrutement externe en 2022 (en pourcentage)



* Clé de lecture : en 2022, la part des femmes dans les candidatures externes adressées au Département pour un recrutement dans la filière médico-sociale était de 92 %.

Progression de carrière

En 2022, les femmes ont représenté 61 % des avancements de grade, soit une proportion proche de leur part dans l'effectif départemental. Au total, une majorité des avancements de grade ont eu lieu dans la filière technique (58 %) et en catégorie C (66 %). Les hommes de catégorie C appartenant à la filière technique représentent 36 % du total des avancements de grade en 2022 et 85 % des avancements de grade concernant les hommes.

Accès aux postes à responsabilité

Postes à responsabilité en fonction du sexe au 1^{er} janvier 2024

(en pourcentage)

Dans l'ensemble, les femmes occupent des postes à responsabilité à 49 %. Si ce nombre se rapproche de la parité, il indique cependant que les femmes ont, par rapport à leur présence dans l'effectif global, un moindre accès aux postes à responsabilité que les hommes.

La progression est très importante sur les postes de direction puisque le Département, qui ne comptait que 30 % de femmes directrices en 2020, atteint désormais près de 55 % de femmes sur les emplois de direction, ainsi que 75 % de femmes parmi les directeurs et directrices adjointes. La proportion de femmes est plus faible (38 %) parmi les postes d'encadrants de proximité et de responsables spécifiques qui représentent le volume le plus importants de cadres encadrants de la collectivité.

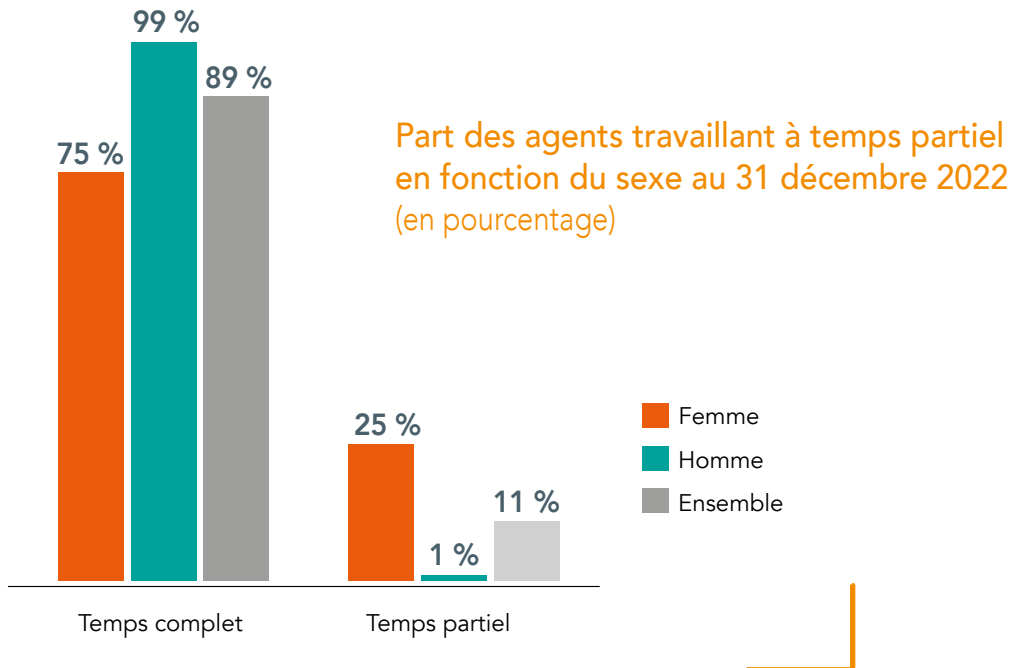
Temps de travail

Il est précisé que le temps partiel est accordé sur demande des agents ce qui le distingue des emplois à temps non-complet. Ainsi, en 2022, le Département a accordé 170 demandes d'aménagement du temps de travail dont 93 % concernaient des femmes. Parmi ces 170 demandes, 24 % ont été émises pour la première fois. 15 agents ont demandé à modifier leur quotité de temps de travail, toutes des femmes. Enfin, parmi les 20 agents ayant demandé un retour au temps plein, 95 % étaient des femmes.

En 2022, 25 % des agentes du Département ont travaillé à temps partiel contre seulement 1 % des agents. Les femmes représentent donc 93 % des agents du Département travaillant à temps partiel.

Les deux tiers des agents travaillant à temps partiel le font avec une quotité de temps de travail à hauteur de 90 % ou plus, puis environ un tiers de 80 % à 90 %. Les autres quotités de temps de travail sont très minoritaires.

Le temps partiel de droit a représenté 22 % du total des temps partiels accordés par la collectivité. 16 % des temps partiels de droit ont été accordés à des hommes contre 5 % des temps partiels sur autorisation. Par ailleurs, des distinctions sont à faire en fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe : ce sont les femmes de catégorie A qui travaillent le plus à temps partiel (56 % du total) puis les femmes de catégorie C (25 %).



Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 75 % des femmes agentes du Département travaillaient sur un emploi à temps complet.

Montants et écarts de rémunération

Les écarts globaux de rémunération sont faibles entre femmes et hommes pour ce qui s'agit des fonctionnaires (autour de 1 % en équivalent-temps-plein) et davantage en ce qui concerne les contractuels (près de 23 % d'écarts). Les écarts sont plus importants en catégorie A et plus faibles en catégorie B et C.

En ce qui concerne les filières, les écarts sont également variables, les écarts les plus importants se situant dans la filière administrative (24 % pour les fonctionnaires et 36 % pour les contractuels). Ces données ci-dessus sont présentées en équivalents-temps-plein ce qui signifie que le facteur du temps partiel a été neutralisé. En effet, la prise en compte du temps partiel accentue sensiblement les inégalités entre femmes et hommes en termes de rémunération. En ce qui concerne les dix plus hautes rémunérations les plus élevées, le Département y compte 6 hommes et 4 femmes. En 2020, il ne comptait aucune femme parmi les dix plus hautes rémunérations.

Accès à la formation professionnelle

En 2022, les femmes ont représenté 47 % des stagiaires et les hommes 53 %, soit une sous-représentation pour les femmes. Le nombre de jours moyens de formation est de 1,3 jour, le même pour les femmes et pour les hommes. En raison de la ségrégation interfilière, les thématiques suivies par les femmes et les hommes en formation divergent fortement : la première thématique suivie par les femmes est « santé, social » (42 % des stagiaires) et celle la plus suivie par les hommes est la thématique « sécurité » (40 % des stagiaires).

La proportion de formation obligatoire varie drastiquement en fonction du sexe puisque les hommes représentent 74,5 % des stagiaires ayant suivi une formation obligatoire, proportion en recul de 10 points par rapport à 2021. Au total, 32 % des femmes stagiaires ont suivi une formation obligatoire (en hausse de 15 points par rapport à 2021) contre 83 % des hommes stagiaires. Ces chiffres s'expliquent par les thématiques abordées lors des formations obligatoires : sécurité (50 % des jours de stages obligatoires), génie technique (27 % des jours de stages obligatoires), management (14 % des jours de stage obligatoires) et formation statutaire obligatoire.

Absentéisme

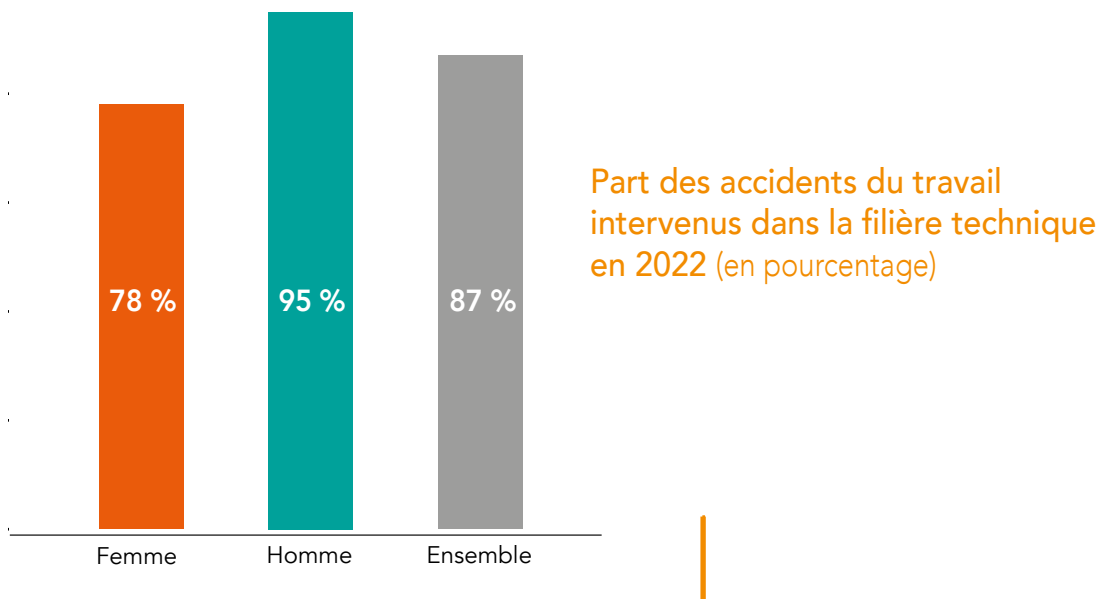
Les absences diffèrent en fonction du sexe en raison des différents facteurs exposés précédemment. Étant davantage touchés par les accidents du travail, le nombre de jours d'absence des hommes pour ce motif est proportionnellement plus important que pour les femmes (+3 points d'écart). À l'inverse, les femmes sont davantage concernées par les congés longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM) que les hommes (+16 points). Dernière différence significative : les congés pour cause de parentalité (paternité/maternité et adoption) sont beaucoup plus présents chez les femmes, avec 7 % du total, que chez les hommes (2 %).

Risques professionnels

Les accidents de trajet, au nombre de 7 en 2022, ont concerné 6 femmes et 1 homme en 2022.

En 2022, les femmes ont représenté 48 % du nombre d'accidents du travail/de service et 59 % des jours d'arrêt. Cette proportion est en progression de 8 points par rapport à 2021, les femmes ayant connu une augmentation du nombre d'accidents du travail/de service de 33 % contre une diminution de 5 % pour les hommes.

Les métiers concernés par les accidents du travail/service sont ceux d'agents d'entretien polyvalents (66 %), d'agents de maintenance (17 %) et de cuisinières et cuisiniers/responsables de production (17 %). Pour les hommes, 69 % des accidents du travail/de service ont concerné les agents d'exploitation des routes. Parmi les configurations d'accidents du travail les plus fréquents, on retient notamment ceux liés à l'entretien, le nettoyage et le rangement (43 %), la restauration (43 %) et la réparation et fabrication (8 %).



Clé de lecture : en 2022, 78 % des accidents du travail/de service subis par des femmes travaillant au Département l'ont été par des femmes appartenant à la filière technique.

Pour l'année 2022, on constate une stabilisation du nombre d'agressions externes déclarées par rapport à 2020, avec une diminution de 2,5 %, pour s'établir à 79 déclarations. Les actions de communication et de sensibilisation sur ce dispositif se sont poursuivies en 2023. La Direction générale adjointe en charge des Solidarités (DGAS) reste la direction la plus exposée avec près de 93 % des événements. Dans la DGAS, ce sont les pôles Aide sociale à l'enfance et Action sociale et insertion qui comptent le plus de ces événements.

Les trois quarts des agressions externes sont des agressions mixtes (verbales, physiques et/ou comportementales) et 16,5 % des agressions sont verbales. **25 % des agressions externes comprenaient un caractère sexiste.**

L'ACTION DU DÉPARTEMENT SOUS L'ANGLE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Rachel DURQUETY

Vice-Présidente du Département en charge de la Culture

LA PUISSANCE DE L'ART ET DE LA CULTURE POUR INFORMER

« Les représentations artistiques et culturelles sont de puissants vecteurs de diffusion des dénonciations d'inégalités de genre qui persistent dans notre société. Elles s'imposent également comme d'excellents supports pour informer le grand public sur des sujets qui nous mobilisent tous. Pour preuve, à l'occasion de la deuxième édition de la journée « Les Landes engagées contre les violences faites aux femmes », - en partenariat avec la Médiathèque départementale des Landes qui bénéficie de locaux fraîchement rénovés - une sélection d'œuvres a pu être présentée aux participants de la journée afin de les sensibiliser à cette problématique si importante. Ne négligeons jamais la puissance de l'art comme moyen d'information. De plus, soyez persuadés, qu'au travers de ses actions, le Département continuera de soutenir et de faire rayonner les artistes landaises dans nos territoires et au-delà de nos frontières ».

Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire

Soutien du Département à l'activité culturelle et artistique promouvant la question de l'égalité

L'EXPOSITION VOYAGER AVEC AVA

Inspirée du séjour de l'artiste **Erolf Totort** dans les Landes, l'exposition met en lumière les sites préhistoriques locaux landais à travers le personnage d'Ava, une femme préhistorique. Elle croise le processus créatif de l'artiste avec des données historiques et scientifiques. L'exposition a eu lieu en mars 2023 à l'Hôtel du Département à Mont-de-Marsan et a été prêtée aux opérateurs locaux.



BATCHARTE DANTZA

La compagnie *Batcharte Dantza* fait partie des quatre projets de la saison 2022-2023 sélectionnés dans le cadre du dispositif Culture en herbe et est intervenue au collège Gisèle-Halimi de Labenne. **Le soutien du Département correspond à la création du spectacle « Sor[tu.e]gina » traitant des sorcières au Pays basque au XVII^e siècle** ainsi qu'aux ateliers avec les élèves dont les interventions se sont dérou-

lées sur l'année scolaire 2022-2023. L'équipe, composée de 4 femmes, a accompagné les élèves dans une recherche d'expression au travers de la pratique de théâtre, de la danse et des arts visuels. La compagnie a également participé à la deuxième édition de la journée « Les Landes engagées pour une société sans violence » le 25 novembre 2023 à Tarnos.



TOUTES EN ARTS !

La quatrième édition de la manifestation *Toutes en arts!* est organisée par l'association **Initiatives Femmes** dans le cadre des Journées du Matrimoine, réappropriation des Journées européennes du Patrimoine. La manifestation s'est tenue du 15 au 17 septembre 2023 à Villeneuve-de-Marsan et a permis de faire découvrir 11 artistes femmes et une diversité de techniques artistiques. Une visite de l'exposition collective intitulée « Attention fragiles! » a permis de découvrir leurs œuvres respectives.

**VIE ET ŒUVRE D'HEDY LAMARR**

La compagnie landaise *Cirque Le Roux* a obtenu le soutien du Département pour la création, la médiation et la diffusion de son spectacle **Hedy Lamarr** dans les Landes. **Hedy Lamarr** est un spectacle de magie nouvelle qui retrace la vie d'Hedy Lamarr et rend hommage au parcours de cette grande ingénieure et inventrice du XX^e siècle.

**LA DIZAINE DE LA CRÉATION AU FÉMININ**

Le Département a soutenu la saison culturelle de la ville de Saint-Paul-lès-Dax comprenant l'opération « *La Dizaine de la création au féminin* ». Cette première édition d'envergure s'est tenue du 6 au 16 mars 2023 et a permis d'aborder au travers d'expositions, spectacles, soirée jeux, cinéma, débat etc. les questions de lutte mais également de création, d'éducation, de résistance des femmes.

**LA MOBILISATION DES RESSOURCES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES LANDES AU BÉNÉFICIE DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

La Médiathèque départementale des Landes est d'ores et déjà engagée dans l'acquisition de ressources et dans la médiation autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes, par exemple avec la création d'une malle pédagogique et dans la mise en valeur de ressources lors des journées de référence.

Une valorisation de ces ressources portant sur la thématique des violences faites aux femmes et plus particulièrement sur les cyberviolences a ainsi pu être mise en place dans le cadre de la deuxième édition de la journée « Les Landes engagées pour une société sans violences contre les femmes » le 25 novembre 2023. Ainsi, la médiathèque de Tarnos a reçu une collection de livres et autres ressources accessibles aux visiteurs, présentées et mises en valeur sous forme de table thématique. L'ensemble des sélections (secteur adultes et jeunesse ; sociologie, fiction, romans, polars, BD etc.) ou articles réalisés par les bibliothécaires de la Médiathèque des Landes sur cette thématique étaient accessibles en numérique sur le portail Médialandes.fr.

Un dispositif expérimental contre le sexisme au collège avec les Francas des Landes

En 2023, Les Francas des Landes et le Département, en lien avec l'Éducation nationale, ont décidé de lancer un dispositif expérimental de sensibilisation aux inégalités filles-garçons et de lutte contre le sexisme au collège. Depuis septembre 2023, une expérimentation est prévue dans trois collèges landais (Lucie-Aubrac de Linxe, Lubet-Barbon de Saint-Pierre-du-Mont et Jean-Rostand de Tartas) prévoyant une dizaine de rendez-vous dans chaque établissement pilote. Cette sensibilisation se fera au travers des ateliers philosophie, des jeux, des interventions artistiques ou encore des échanges avec les partenaires repérés afin de préparer les futures générations landaises à vivre dans une société égalitaire. Au-delà des profils des collèges, il a aussi été recherché une diversité du point de vue des âges et des compositions des différents groupes. Dans chaque collège, au moins un adulte référent a été identifié. Le dispositif prévoit également des temps de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques, afin de favoriser leur implication.



Muriel LAGORCE

*Vice-Présidente en charge de l'Éducation
et Sylvie BERGEROO*

*Conseillère départementale en charge de la Jeunesse
et de la Démocratie Participative*

MISER SUR L'ÉDUCATION DES JEUNES GÉNÉRATIONS

« Nous en sommes persuadées, le changement des comportements devra passer par l'éducation des plus jeunes générations. Au côté de nos partenaires associatifs, nous avons fait le choix d'intervenir dans les collèges afin de mener des actions de sensibilisation diverses et variées à destination des élèves de notre département. Pour exemple, le dispositif de lutte contre le sexisme expérimenté depuis la rentrée de 2023 permettra de sensibiliser les élèves sur les comportements adéquats à adopter en société. De plus, nous continuerons de soutenir les nombreuses associations (Colosse aux pieds d'argile, CIDFF, ADAVEM-JP...) qui accompagnent les plus jeunes sur le chemin de l'émancipation émotionnelle, affective et sexuelle durant cette période charnière de la construction individuelle que représente l'adolescence.

Faire des jeunes landaises et landais de futurs citoyens exemplaires en la matière, tel est l'objectif qui focalise toute notre attention ».

Réseau des associations

Depuis un an, le Département réunit plusieurs associations (ADAVEM-JP, CIDFF, Couples et Familles, CDOS, Nouveaux Cycles, Planning familial, Team SAMA, WIPSEE, Les Francas, Nos Couleurs, CaféMusic', AQM etc.) engagées dans la cause des droits des femmes et de l'égalité pour trouver le chemin d'une visibilité commune, mieux couvrir le territoire et porter des initiatives communes.



Prévenir les violences sexuelles, sexistes et domestiques et en protéger toutes les victimes



25 novembre 2023 à Tarnos



L'engagement du Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département dispose d'un maillage territorial, sur une trentaine de sites, afin d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les publics les plus fragiles. En 2022-2023, 343 agents du Département et de la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH) ont répondu à une étude portant sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, sexistes et domestiques. Les résultats ont permis de confirmer la fréquence du contact des agents avec les situations de violence : plus de la moitié des personnes répondantes se sont déclarées en contact « fréquent » ou « très fréquent » avec ces situations. 62 % des personnes interrogées déclarent avoir été en contact avec une situation de violence « dans le dernier mois ». La majorité de ces situations était encore actuelle, ce qui implique une approche professionnelle différente où la place de la mise à l'abri et la protection des personnes sont urgentes. Les personnes interrogées se sont massivement prononcées en faveur de la mise en place et/ou du renforcement, par la collectivité, de séances de sensibilisation et de formation et d'outils pratiques.

À la suite de cette étude, la collectivité a décidé de généraliser et de systématiser les sessions de sensibilisation auprès de ses agents. Conduites avec le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), qui exerce la mission de Référent violences conjugales sur le territoire, elles ont permis de sensibiliser 66 agents supplémentaires en 2023. Deux sessions se sont spécifiquement adressées aux cadres sociaux de la collectivité.

LE DÉPARTEMENT A ORGANISÉ, LE 25 NOVEMBRE 2023, UN GRAND ÉVÉNEMENT À TARNOS

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, sur le thème des « nouvelles violences faites aux femmes », en particulier les cyber-violences. Réunissant de nombreux partenaires et près de 200 participants, l'événement a contribué à interpeller les citoyennes et les citoyens sur ce thème.

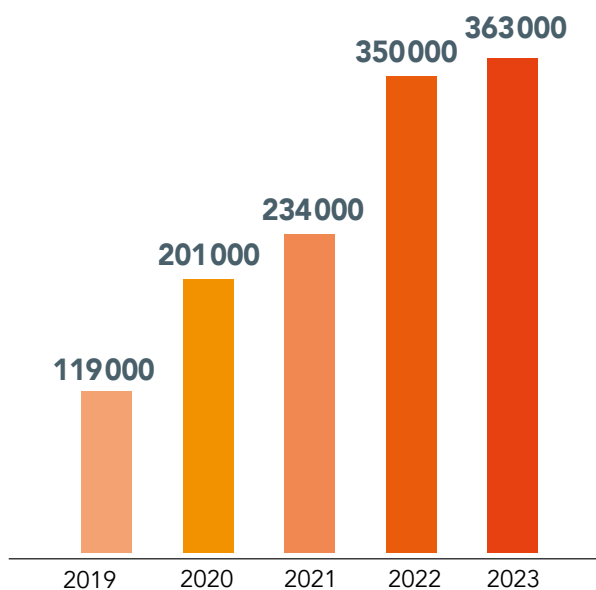
Le soutien auprès des associations d'aide aux victimes

Le Département est un partenaire de longue date avec les deux principales associations d'aide et d'accompagnement des victimes des Landes que sont l'ADAVEM-JP et le CIDFF des Landes.

L'ADAVEM-JP reçoit et accompagne les victimes d'infraction pénale dans leur parcours judiciaire, du dépôt de plainte jusqu'à une potentielle indemnisation. L'association a accompagné 3571 victimes d'infraction pénale en 2022 dont 71 % de femmes. Les atteintes aux personnes, qui recouvrent la plupart des violences sexuelles, sexistes et/ou domestiques (agressions, atteintes et harcèlements sexuels, violences volontaires, menaces, injures, harcèlement), représentent 77 % des types infractions pénales suivies. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes : juridique, psychologique, social ou d'écoute et de soutien (326 entretiens). Près de 40 % des victimes accompagnées l'ont été dans un contexte de violences domestiques (couple, couple séparé ou famille). **En 2023, le Département a apporté un soutien financier de 80 000 € à l'ADAVEM-JP.**

Le CIDFF des Landes occupe depuis plusieurs années le rôle de Référent violences conjugales dans le département en assurant une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des victimes de violences conjugales. Il veille à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la victime de violences. Son intervention s'inscrit sur deux niveaux : autour de la personne et dans un réseau d'acteurs locaux. En 2022, le CIDFF a accompagné 1012 dossiers dans le cadre de ses missions soit une augmentation de 22 % par rapport à 2021. Plus de la moitié des situations font suite à une orientation de la part des partenaires et organismes sociaux, dont les services du Département. **En 2023, le Département lui a apporté un soutien de 76 000 €, dont 50 000 € spécifiquement pour sa mission de Référent violences conjugales.**

Évolution des financements mobilisés par le Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques (en euros)



L'appui aux dispositifs spécialisés

Faciliter le dépôt de plainte: les intervenantes et intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG)

Depuis 2020, le dispositif des intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG) consiste en l'installation, directement dans les locaux de police et de gendarmerie, de professionnels formés et chargés d'assurer un accompagnement social auprès de personnes auteures ou victimes d'infractions pénales. Son objectif principal est de faciliter le lien entre les personnes et les services d'enquête et de justice, à l'étape du dépôt de plainte. En 2022, le dispositif a permis l'ouverture de 1 482 dossiers sur l'ensemble du Département. Dans 80 % des cas, ce sont les services de police ou de gendarmerie qui ont procédé à l'orientation vers l'ISCG, preuve de leur appropriation de ce nouveau dispositif. **82 % des personnes accompagnées étaient des femmes et 15 % des mineurs.**

Les violences représentent 70 % des problématiques évaluées, dont 30 % pour les violences physiques, 29 % pour les violences psychologiques et 11 % pour les violences sexuelles (dont viols et tentatives de viol). L'ensemble des précisions spécifiques identifiées dans les situations, c'est-à-dire les facteurs de vulnérabilité ou de complexité de la situation, 44 % relèvent du couple (conjoint ou ex-conjoint) et 21 % de la sphère familiale.

Fin 2023, le Département et l'État se sont accordés pour acter la poursuite de ce dispositif par un cofinancement sur la période 2023-2025. **En 2023, le montant versé par le Département à l'ADAVEM-JP s'est élevé à 96 000 €.**

Les associations de médiation dans le domaine du logement

En 2022, le Département a poursuivi son soutien envers les associations spécialisées dans la médiation et l'accompagnement au logement, notamment en apportant un cofinancement sur leurs dispositifs sociaux (hébergement d'urgence, médiation, insertion etc.): **La Maison du logement** sur l'agglomération dacquoise, **l'Association laïque du PRADO (ALP) - LISA** sur l'agglomération montoise, **la Résidence sociale Lucie Aubrac**, à Morcenx-la-Nouvelle, qui procure un accueil temporaire de personnes en situation de précarité, **l'association Accueil et Solidarité**, basée à Aire-sur-l'Adour, œuvrant pour l'accueil d'urgence et l'accompagnement social etc. Parmi les dispositifs mis en place par ces associations, des hébergements d'urgence sont mis à disposition pour des femmes et leurs enfants contraints de quitter leur domicile à la suite d'une situation de violences, notamment dans le cadre du couple ou de la famille.

Le repérage, l'accueil et la prise en charge des victimes de violences en milieu hospitalier

Depuis 2022, le Département soutient financièrement les centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan qui ont mis en place des unités d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial. Le travail des soignants consiste à la fois à répondre à la demande d'actes médico-légaux et à mettre en œuvre une prise en charge médicale coordonnée entre les différents services hospitaliers. Un important travail de formation et de sensibilisation est également réalisé, en particulier pour informer sur les moyens de repérer des victimes, de les conseiller et de les orienter au mieux.

Depuis 2022 également, l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) est opérationnelle sur les deux sites de Dax et de Mont-de-Marsan. Ces lieux uniques sont aménagés pour apporter un cadre sécurisant et protecteur où des équipes pluridisciplinaires formées (magistrats, médecins, psychologues, enquêteurs, travailleurs sociaux) interviennent auprès des victimes mineures de violences. Ils permettent entre autres l'audition des victimes mineures dans le cadre d'une enquête. Au total, l'aide du Département s'est élevée à 55 000 € pour les deux centres hospitaliers en 2023.

Le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

Depuis 2021, ce dispositif, porté sur le ressort de la Cour d'appel de Pau, dispose d'une antenne locale gérée par l'ADAVEM-JP.

Plusieurs modules constituent l'accompagnement des auteurs de violences conjugales dans un parcours de sortie du cycle de violences en mobilisant de nombreuses et nombreux professionnels (accompagnement psychologique, stages de responsabilité, de citoyenneté et de sensibilisation, lutte contre les addictions et accompagnement socio-professionnel). 139 auteurs de violences ont été suivis par l'association en 2022 dont 60 % de manière volontaire. 43 groupes de parole ont été menés dont 9 en détention, au Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan. Le soutien financier du Département s'est élevé à 10 000 € en 2023.

Les actions de formation et de sensibilisation

Avec ses partenaires, le Département participe à une couverture territoriale en termes de formation et de sensibilisation auprès des professionnels et du grand public, par exemple :

- le partenariat entre le Département, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), l'ADAVEM-JP et le CIDFF pour la mise en œuvre de formations à destination des agents des CCAS et CIAS sur la prise en charge des violences domestiques. Il y a eu au total 15 sessions de sensibilisation en 2023 qui ont permis de toucher près de 380 personnes ;
- le financement, à hauteur de 17 000 € en 2023, de l'association Colosse aux pieds d'argile qui intervient en milieu scolaire pour des actions de prévention et de sensibilisation aux risques de violences sexuelles, bizutage et harcèlement en milieu sportif et éducatif. Pour l'année scolaire 2022-2023, ces actions ont concerné 19 établissements, 49 interventions et 2 246 élèves landais sensibilisés ;
- le soutien du Département, depuis 2022, à l'association Bas les pattes ! qui intervient dans les festivals et fêtes des Landes pour sensibiliser particulièrement les jeunes aux notions de consentement et à la prévention des violences sexuelles. En 2023, l'association a déployé ses supports de sensibilisation et ses bénévoles dans 18 fêtes des Landes, de toutes tailles, y compris les Fêtes de la Madeleine et les Fêtes de Dax.

Carte des communes et EPCI signataires de l'appel

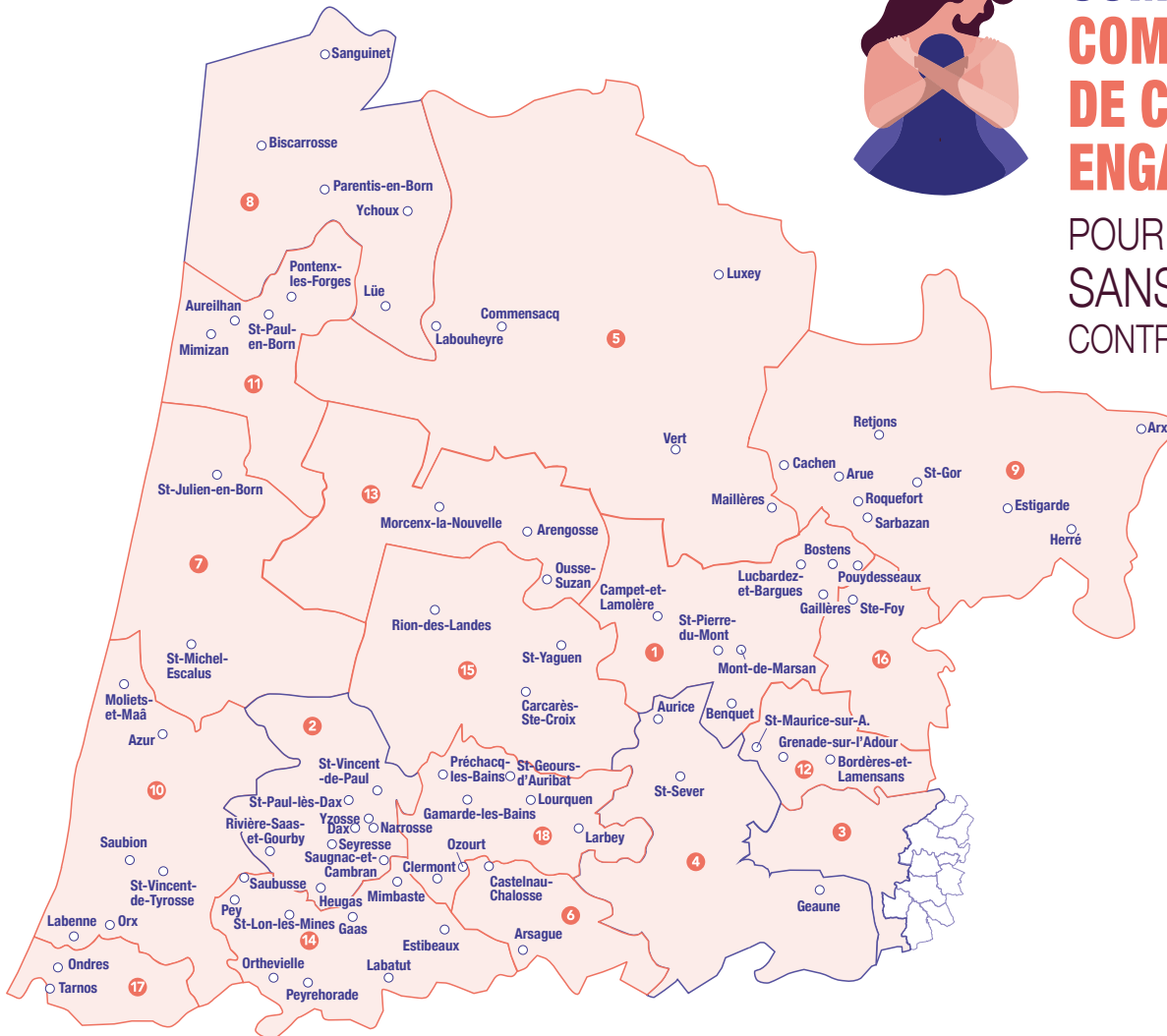
En 2023, le Département et ses partenaires ont incité les communes et établissements intercommunaux à adopter, lors de leur conseil municipal ou communautaire, un vœu ou une motion reprenant l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes ». Les collectivités landaises ci-dessous se sont notamment engagées à : améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil, sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes, favoriser la prévention des violences en sensibilisant les jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences, soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité et participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes.

À la fin de l'année 2023, 82 communes représentant 221 000 habitants avaient adopté ce texte ainsi que l'ensemble des 18 communautés de communes ou communautés d'agglomération.



COMMUNES ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENGAGÉES

POUR UNE SOCIÉTÉ
SANS VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES



- 1 Agglomération - Mont-de-Marsan
- 2 CC - Grand Dax
- 3 CC - Aire sur l'Adour
- 4 CC - Chalosse Tursan
- 5 CC - Coeur Haute Lande
- 6 CC - Coteaux et Vallées des Luys
- 7 CC - Côte Landes Nature
- 8 CC - Grands Lacs
- 9 CC - Landes d'Armagnac
- 10 CC - Maremne Adour Côte Sud
- 11 CC - Mimizan
- 12 CC - Pays Grenadois
- 13 CC - Pays Morcenais
- 14 CC - Pays d'Orthe et Arrigons
- 15 CC - Pays Tarusate
- 16 CC - Pays de Villeneuve en Armagnac Landais
- 17 CC - Seignanx
- 18 CC - Terres de Chalosse

Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle

Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous

En 2023, le Département a poursuivi ses initiatives en faveur du sport au féminin par plusieurs actions. La collectivité a par exemple renforcé son soutien aux équipes premières de rugby féminin des clubs sportifs landais gérant une école de sport et disposant d'une équipe première féminine évoluant au niveau 4 national féminin. Par ailleurs, le Département a octroyé un soutien spécifique pour le développement du rugby féminin à 7 en partenariat avec le Comité des Landes de rugby. De même, dans le cadre de l'aide aux manifestations sportives promotionnelles, le Département a réaffirmé dans son règlement l'attachement au développement de manifestation de promotion du sport au féminin, ce qui a permis le soutien à plusieurs événements sur le territoire.

Le développement du sport scolaire comme outil de la promotion du sport féminin

Le sport scolaire, véritable vecteur de promotion de la mixité et du sport féminin, poursuit son dynamisme sur le territoire landais. En effet, les tranches d'âge les plus jeunes sont celles où la part de licences détenues par des filles est la plus importante. La collectivité soutient notamment l'Union sportive de l'enseignement premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ainsi que les comités départementaux intervenant en milieu scolaire en leur attribuant une aide financière au titre du fonctionnement. En 2022-2023, l'USEP comptait 6 854 licences délivrées dont 51 % pour des filles et l'UNSS comptait 9 117 licences dont 39 % pour des filles.

Par ailleurs, en 2022-2023, 11 comités sportifs départementaux ont été bénéficiaires d'une aide au titre de leurs opérations ciblées en milieu scolaire. Des actions ont été organisées dans les écoles primaires et les collèges du département afin que les jeunes puissent découvrir et s'initier à la pratique sportive. Le Département a soutenu ces actions à hauteur de 43 880 €.



*Soirée de réception des championnes landaises
Le 2 février 2024, le Département a invité et reçu plusieurs dizaines de sportives landaises soutenues par la collectivité et qui ont brillé dans leur domaine en remportant des titres de championnes dans de très nombreuses disciplines.*

Succès des sportives landaises primées et soutenues par le Département en pratique individuelle et collective en amateur et le soutien du Département au sport collectif d'élite

En 2023, grâce aux dispositifs de soutien du Département, les sportives landaises ont obtenu 23 titres de championnes de France (16 en catégorie individuelle, 2 en catégorie duo, 1 en quatre de couple femmes, 2 en catégorie UNSS et 2 en catégorie sports collectifs). Il s'agissait pour plusieurs d'entre elles de disciplines peu médiatisées comme l'aviron, l'haltérophilie, la boxe française, le para cross, le trinquet paleta pelote de gomme pleine et de gomme creuse, le tir à l'arc à cheval, le cyclisme, la course d'orientation de nuit, la natation et la natation adaptée. **Au total, le soutien du Département aux sportives individuelles de haut niveau amateur s'est élevé à 25 250 € en 2023.**

Le Département a également poursuivi son soutien aux clubs landais professionnels classés en élite qui participent au rayonnement du territoire et jouent un rôle moteur dans le développement d'une pratique sportive de masse, particulièrement en servant de modèle aux jeunes sportifs et sportives. Ce dispositif a notamment bénéficié au club Basket Landes qui évolue en Ligue Féminine Professionnelle depuis 2008. Basket Landes participe régulièrement aux compétitions européennes et affiche des résultats excellents depuis plusieurs années. Le club promeut également la pratique sportive et la culture de l'égalité femmes-hommes sur le territoire par de nombreuses initiatives, en particulier auprès des jeunes.

Agir pour défendre les droits sexuels et reproductifs

Le Département développe une offre de service aux Landaises et aux Landais diversifiée via son Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) en matière de droit sexuel et reproductif. Il recouvre plusieurs lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultation médicale pour tout ce qui concerne la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST), l'orientation et l'accompagnement des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et la vie affective et relationnelle. L'activité conséquente des CPEF contribue à informer et à agir concrètement, auprès des Landaises et des Landais, sur l'ensemble de ces sujets.

Au total, en 2022, 1 142 personnes ont été reçues pour une consultation de planification (contraception, accès à l'IVG etc.) par les services du Département soit une augmentation de 20 % en un an. 24 % de ces personnes étaient mineures et 36 % étaient âgées de 18 à 25 ans. En 2022 toujours, 647 personnes ont été reçues pour un total de 1 154 entretiens en lien avec le conseil conjugal ou la planification dont 31 % de mineurs.

Sur l'ensemble du territoire, les consultations du CPEF se font dans 11 lieux : Aire-sur-l'Adour, Amou, Dax, Hagetmau, Mimizan, Mont-de-Marsan, Montfort-en-Chalosse, Morcenx-la-Nouvelle, Parentis-en-Born, Saint-Pierre-du-Mont et Saint-Vincent-de-Tyrosse.

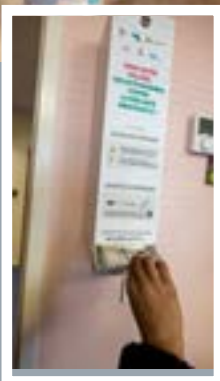
Les services du Département participent également à une stratégie de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes en intervenant dans les établissements scolaires à la demande de ces derniers et en lien avec les services de l'Éducation nationale. Ainsi, en 2023, 170 séances d'éducation sexuelle et affective ont été réalisées dans 38 collèges du département. Ce dispositif a concerné 3854 élèves de 3^e (1 888 filles et 2 966 garçons). 22 séances supplémentaires ont été réalisées dans d'autres établissements qui en ont fait la demande et ont concerné 582 élèves (336 filles et 246 garçons). Par ailleurs, la collectivité a apporté son soutien au secteur associatif engagé dans la promotion de l'éducation sexuelle et affective comme le Planning familial des Landes ou l'association Couples et familles des Landes.

Henri BEDAT
Vice-Président en charge des Sports

SE BATTRE POUR LA PROMOTION DU SPORT FÉMININ ET DE LA MIXITÉ

« Le département des Landes reste l'un des départements des plus sportifs de France. Plus qu'une fierté, ce constat prend une résonance toute particulière en 2024, année où Paris accueillera les prochains JO. Pourtant, nous observons que le nombre de licences sportives féminines reste nettement inférieur aux licences masculines. Afin d'inverser cette tendance, et de rapprocher les femmes de notre territoire des pratiques sportives, nous avons mené plusieurs actions de sensibilisation. De plus, en mars 2023, le CDOS et le Département ont consacré les États généraux du sport à la thématique « du sport au féminin » avec un atelier réunissant une centaine de représentants du mouvement sportif, permettant alors de dégager des réflexions communes et la mise en place d'outils et de référentiels communs afin de mesurer l'évolution des usages et des pratiques. Nous continuerons à nous battre pour promouvoir le sport au féminin et la mixité. »





L'EXPÉRIMENTATION DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Le Département participe avec l'État, l'Éducation nationale et l'association Nouveaux cycles à une expérimentation sur la lutte contre la précarité menstruelle. Celle-ci est entrée dans sa troisième année pour la période 2023-2024. Elle consiste à sensibiliser les élèves de sixième et la communauté éducative sur la question des règles et sur les difficultés que rencontrent les élèves ne parvenant pas à se fournir des protections périodiques, notamment pour des raisons économiques. Lors de la deuxième année d'expérimentation, ce sont près de 200 interventions qui ont eu lieu auprès des élèves de six collèges volontaires des Landes (Victor-Duruy à Mont-de-Marsan, Félix-Arnaudin à Labouheyre, Jean-Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, Jean-Marie-Lonné à Hagetmau, Jules-Ferry à Gabarret et Henri-Emmanuelli à Labrit). En 2023-2024, deux nouveaux collèges ont rejoint l'expérimentation : le collège Rosa-Parks de Pouillon et le collège Jean-Mermoz de Biscarrosse.

En 2023, le Département a annoncé son souhait de déployer plus largement sur le territoire cette initiative par le financement d'un « kit santé menstruelle » qui prévoit la mise en place de deux distributeurs de serviettes jetables dans l'établissement et de la mise à disposition de 10 recharges de 40 serviettes jetables 100 % biologiques, un lot de 10 affiches sous cadre permettant de diffuser l'information au plus grand nombre et un accompagnement avec deux temps de sensibilisation/formation de deux heures auprès d'un groupe d'élèves et d'adultes référents par établissement.

Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale

La lutte contre la pauvreté des familles landaises

Le Département accompagne les ménages en situation de vulnérabilité via des aides financières qui s'adressent principalement aux ménages démunis sans pour autant exclure ceux connaissant des difficultés passagères (séparations, perte d'emploi ou de logement). Le Fonds départemental d'aides financières aux familles (FDAFF) englobe le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), le Fonds d'aide aux impayés d'énergie (FAIE), les aides financières individuelles pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des dispositifs d'insertion et des aides en faveur des enfants vivant dans un ménage en situation de précarité.

En 2022, 4 458 dossiers ont été instruits auprès du FDAFF pour un total de 7 882 demandes et 3 662 ménages différents. Le barème de ce fonds prend d'ailleurs en compte l'exposition particulière des familles monoparentales, dont une majorité de femmes cheffes de famille, avec un seuil de ressources inférieur pour déclencher les dispositifs d'aide par rapport aux couples. **Les familles monoparentales représentent environ 40 % des bénéficiaires du FDAFF.** Le FDAFF est également un outil d'accompagnement des femmes victimes de violences pour lesquelles un départ du domicile peut induire de nombreuses dépenses non-prévues.

Le Département a par ailleurs déployé plusieurs dispositifs spécifiques de soutien aux ménages landais comme : le maintien d'un tarif adapté pour le restaurant scolaire, l'octroi de 3 863 bourses individuelles, dont 52 % concernaient un foyer avec un parent isolé, 268 bourses et aides aux transports dont 51 % à destination des foyers avec un parent isolé, 2 428 bons-vacances ont été attribués aux ménages landais représentant 16 362 journées, des aides pour l'accueil en centres de loisirs allouées tout au long de l'année auprès de 63 accueils de loisirs et l'attribution de chèques-sport auprès de 1 144 élèves de 6^e.

L'aide aux aidants familiaux

Question centrale dans la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées, la situation des aidants proches fait l'objet d'une attention particulière du Département. A ce titre, il faut rappeler qu'une majorité des aidants proches des personnes âgées vivant à domicile sont des femmes, à près de 60%.

Le Département porte la Permanence Bien Vieillir afin de répondre aux besoins des personnes âgées, de leurs familles ou des professionnels. **En 2022, 15 289 appels ont été reçus par les services du Département, soit une augmentation de plus de 10% en une année.** 45% de ces appels ont été effectués par les familles et 34% par des professionnels. **Au total, 80% des appels ont été réalisés par des femmes.**

En parallèle de la Permanence Bien Vieillir, a été mise en place au sein du Pôle Personnes Agées une ligne dédiée au soutien psychologique des aidés et des aidants. La permanence permet à la fois de répondre directement aux usagères et usagers mais aussi de planifier des visites à domicile. **En 2022, deuxième année pleine du dispositif, la ligne a reçu 813 appels, soit une augmentation de 14% en un an, et les psychologues du service ont accompagné 236 situations dont 58% de nouvelles situations.** Parmi ces situations, deux tiers concernent un soutien psychologique et un tiers l'accompagnement des aidants proches. 750 entretiens psychologiques ont été réalisés dont 696 visites à domicile et 54 entretiens téléphoniques. **Les entretiens psychologiques ont concerné des femmes à 76%.** Pour les aidants proches, la proportion de femmes accompagnées est de 65%.



La caravane des aidants



Paul CARRÈRE

Vice-Président en charge de l'Autonomie des personnes âgées

UN DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

« La maladie s'impose souvent comme une fatalité, et autour du malade, se trouvent des proches aidants qui en pâtissent également. Nous avons souhaité accorder une attention particulière à ce sujet, quand, de surcroît, on sait que 60 % des proches aidants sont des femmes. En parallèle des nombreuses actions soutenues par le Conseil départemental pour accompagner le Grand âge et la maladie, nous souhaitons prochainement construire une résidence de répit partagé sur le village d'Arjuzanx afin d'accorder à la famille quelques jours de répit, l'esprit libre, tout en sachant leurs proches aidés confiés à des professionnels dans une structure spécifiquement adaptée aux malades.

De plus, nous continuons à travailler sur des solutions concrètes pour faire face à la crise du recrutement observée dans les métiers du médico-social, où les professionnels sont essentiellement des femmes. C'est dans ce sens que le déploiement de la feuille de route sur l'attractivité des métiers du médico-social s'opère partout sur le territoire avec des déclinaisons locales. Restez persuadés que le Département des Landes se trouvera au côté des professionnels du secteur médico-social, maillon essentiel des politiques solidaires que nous développons à destination des personnes âgées, des malades et des aidants ».

LE RÔLE MOTEUR DU DÉPARTEMENT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIER DE L'ACCOMPAGNEMENT

Lancée officiellement en mars 2023 lors de la conférence-débat du 10 mars « Relever les défis de l'attractivité dans les Landes » à Pontonx-sur-l'Adour, la feuille de route départementale en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement se dessine. Après une phase dense de concertation (plus de 10 rencontres institutionnelles, 20 rencontres techniques et 4 rencontres territoriales regroupant plus de 250 professionnels), une liste d'actions, complémentaire à celles déjà lancées en 2023, a émergé.

Elle a été soumise au vote de plus de 1 200 professionnels lors d'un webinaire organisé le 16 novembre 2023 avant passage devant l'Assemblée départementale. Concernant la question de l'égalité femmes-hommes, outre la notion essentielle de l'impact de l'attractivité sur des professionnels à majorité très largement féminine, une action proposée dès 2024 est la mise à disposition d'une boîte à outils pour les encadrants leur permettant de lutter contre les discriminations de genre.

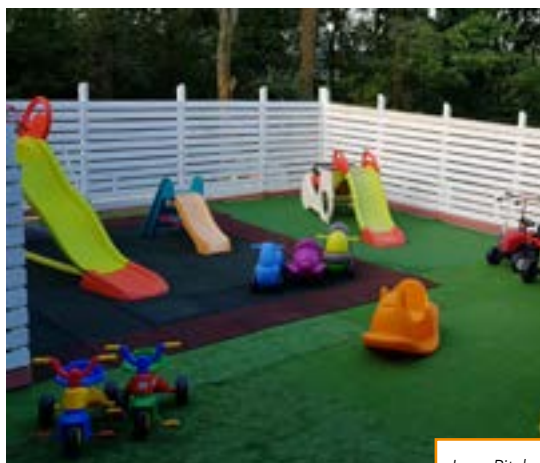
Permettre l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale avec le soutien d'une offre d'accueil de la petite enfance porteuse de l'égalité filles-garçons

Les politiques familiales contribuent à la réduction des inégalités femmes-hommes en ce qu'elles permettent d'apporter des solutions publiques à des problématiques qui, dans les foyers, sont encore largement assurées par les femmes. En effet, l'arrivée d'un premier enfant et le développement d'une famille ont des conséquences directes et visibles sur l'activité professionnelle des femmes, celles-ci étant parfois contraintes de choisir entre vie familiale et vie professionnelle.

En 2022, le Département comptait 21 relais petite enfance. Ces structures apportent aux professionnels un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger. Des temps d'ateliers éducatifs y sont organisés pour les enfants. En 2022, le département comptait 1 815 assistantes maternelles agréées, soit 6 578 places d'accueil du jeune enfant. Les assistantes maternelles ont la possibilité d'exercer à domicile ou en Maisons d'assistantes maternelles (MAM). En 2022, 19 MAM ont été créées dans le département. En 2022, le département comptait 57 MAM en activité, ce qui représentait un total de 607 places. 156 assistants maternels étaient en activité en MAM au 31 décembre 2022.

En 2022, sur le volet investissement, le Département a également continué de favoriser le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance avec 108 places créées pour un montant total de 129 480 €.

Dans le cadre de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant, les services du Département sont également attentifs à ce que les établissements inscrivent bien cette dimension de l'accueil du jeune enfant dans leur projet d'établissement. Par ailleurs, dans le contexte de la mise en œuvre du Schéma départemental des services aux familles 2018-2024, un travail de réflexion relatif à la subvention « Eveil et qualité de l'accueil » a été engagé avec, entre autres, une diversification des thématiques soutenues. Parmi celles-ci, la lutte contre les stéréotypes sexistes a été ajoutée en 2021, afin de mieux prendre en compte les priorités énoncées par la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. En 2023, ce sont 26 projets qui abordaient la thématique de l'égalité filles-garçons contre seulement 6 en 2022.



Développer les mesures en faveur de l'insertion et de la lutte contre la précarité des femmes

Il existe des différences très fortes entre les femmes et les hommes bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle). 49 % des bénéficiaires sont des femmes seules, 40 % des hommes seuls et seulement 12 % des couples. Pour les femmes seules, plus de la moitié (56 %) ont un ou plusieurs enfants à charge. À l'inverse, les hommes seuls sans enfant à charge forment l'essentiel des bénéficiaires masculins (92 %) et la catégorie la plus exposée avec 37 % des bénéficiaires. Le couple reste un facteur protecteur face à la pauvreté même si on retrouve une forte disparité entre les couples sans enfant et les couples avec enfant(s), qui sont trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires du RSA.

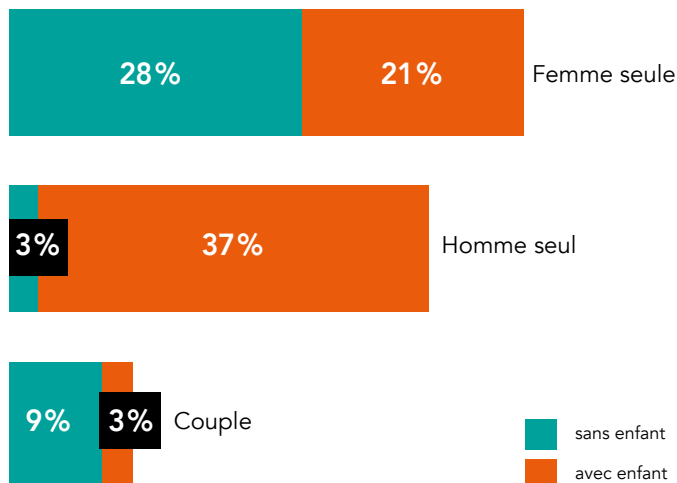
En matière d'insertion, le Département peut compter sur plusieurs partenaires qui ont développé des actions d'insertion prenant en compte les difficultés spécifiquement rencontrées par les femmes à l'image de :

- l'association BGE Landes TEC GE COOP qui accompagne les porteuses et porteurs de projets entrepreneuriaux via son incubateur d'entreprises vise à offrir un cadre sécurisant pour tester un projet d'entrepreneuriat où les porteurs de projet bénéficient d'un hébergement administratif et juridique ainsi que d'outils de gestion et de pilotage. Depuis les débuts, 81 % des entrepreneurs à l'essai sont des femmes.
- l'association CIDFF des Landes qui porte les missions liées à l'insertion telles que l'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi et l'accompagnement de bénéficiaires de minima sociaux permettant à des femmes en situation de précarité et d'isolement de reprendre le chemin d'un parcours d'insertion socio-professionnel, avec la mise en place d'ateliers.
- l'association Atelier Femmes Insertion Landes dont l'action se tourne vers les personnes en grande difficulté. Ces dernières peuvent bénéficier d'un contrat aidé dont la durée moyenne est de 24 mois.
- l'association ART Haute Lande qui a mis en place un atelier de couture dans lequel sont pratiqués des travaux de retouches, de repassage, de broderies et de créations d'objets divers. La totalité du public accompagné en 2022 était féminin.
- la Ferme Emmaüs Baudonne de Tarnos qui porte un projet social et solidaire innovant en accompagnant des femmes en aménagement de peine. La structure accueille sept femmes écrouées en mesure de placement extérieur en leur proposant un travail rémunéré, un logement individuel et un accompagnement socio-professionnel renforcé.



Ferme Emmaüs Baudonne
de Tarnos

Répartition des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (socle) par sexe et par type de ménage en 2022



Clé de lecture : en 2022, 21 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle) étaient des femmes seules avec enfant(s).



Frédéric DUTIN,
Conseiller départemental en charge de l'Insertion

PERSONNALISER LES PARCOURS POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX

« Le travail est un vecteur essentiel de l'émancipation personnelle, pourtant, nous remarquons que les femmes rencontrent des difficultés particulières pour accéder à un emploi pérenne. On sait, par exemple, que les femmes avec enfant(s) à charge restent surreprésentées dans la proportion des familles monoparentales. Dès lors, il convient de personnaliser les parcours pour les accompagner au mieux (garde d'enfants, problématiques de santé, mobilité...).

Ainsi, en collaboration avec nos nombreux partenaires (CIDFF, BGE Landes TEC GE COOP, Atelier Femmes insertion Landes, ART HAUTE LANDES...), nous travaillons à lever les nombreux freins qui restreignent l'accès à l'emploi, tout en prenant en compte les difficultés auxquelles les femmes sont exposées dans leur projet d'insertion. En tous cas, je sais pouvoir compter sur la volonté farouche des travailleurs sociaux du Département pour y parvenir ».

AMBITION X'ELLES : LA STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2024-2026



Le Département des Landes a adopté, le 16 février dernier, sa nouvelle stratégie 2024-2026 en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes. Intitulée « Ambition X'Elles », elle comprend 3 grandes priorités de politiques publiques et 1 priorité interne, en matière d'égalité professionnelle. 15 objectifs principaux composent cette nouvelle stratégie qui donnera lieu à la mise en œuvre de nombreuses actions dans tous les domaines d'intervention du Département.

Promouvoir l'émancipation des femmes par la culture, l'éducation et le sport

- ➔ Favoriser un environnement éducatif libéré des inégalités filles-garçons
- ➔ Porter et diffuser les valeurs de l'égalité femmes-hommes dans le sport landais
- ➔ Porter la thématique de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines artistiques et culturels

Prévenir les violences sexuelles, sexistes et domestiques et en protéger toutes les victimes

- ➔ Améliorer la gouvernance landaise de la politique de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques
- ➔ Renforcer l'intervention du Département sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, sexistes et domestiques
- ➔ Prendre en compte les besoins spécifiques des victimes et déployer des dispositifs appropriés

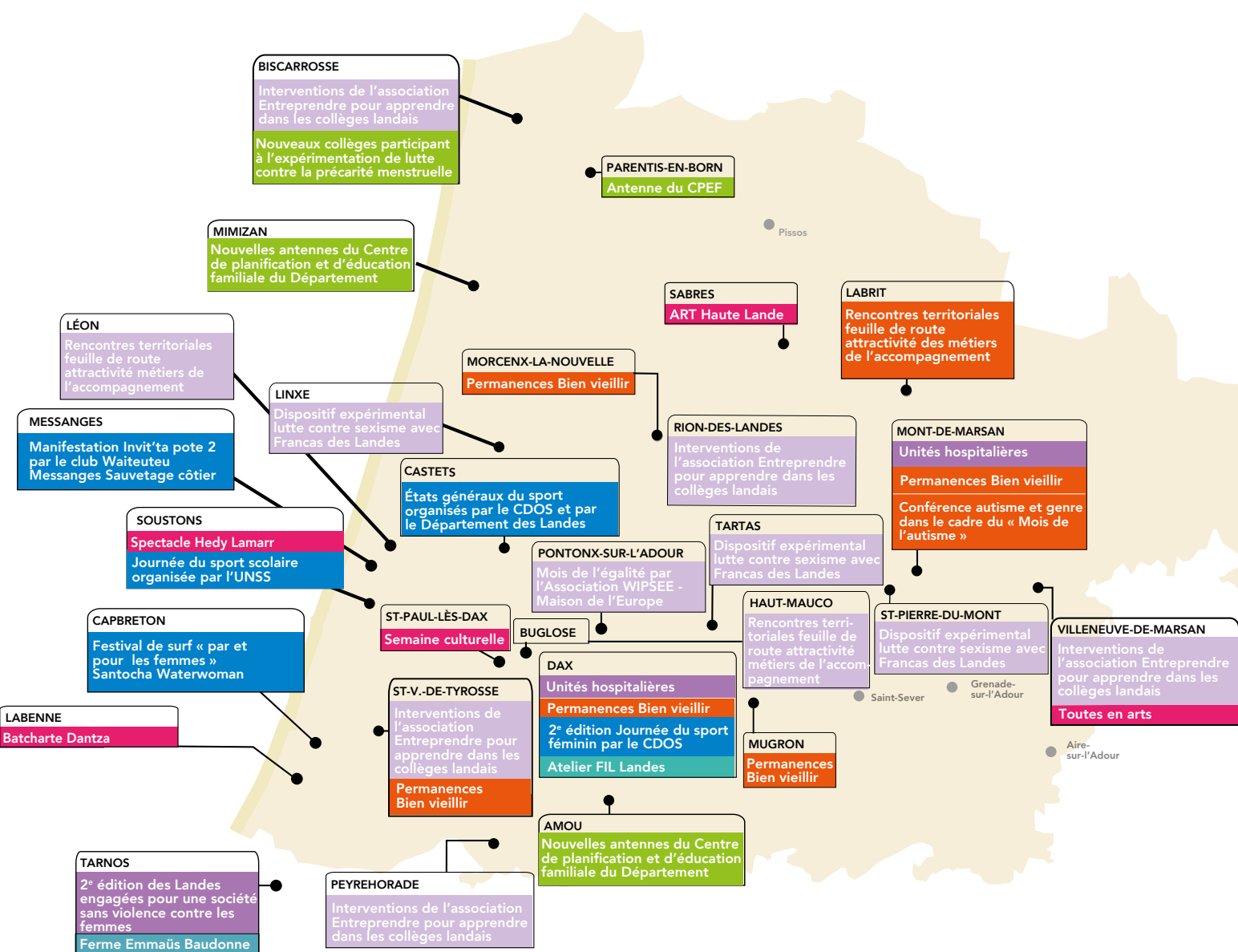
Mobiliser les politiques de solidarités humaines en faveur de l'égalité femmes-hommes

- ➔ Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale
- ➔ Défendre les droits sexuels et reproductifs
- ➔ Développer une offre d'accueil de la petite enfance sensible à l'égalité filles-garçons
- ➔ Renforcer la participation des femmes à la vie économique landaise
- ➔ Encourager la prise en compte des inégalités femmes-hommes dans le secteur médico-social

Garantir l'égalité professionnelle et agir pour une collectivité sans sexisme

- ➔ Développer une culture interne de l'égalité femmes-hommes
- ➔ Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes
- ➔ Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- ➔ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- ➔ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

PANORAMA DU SOUTIEN ET DES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

2^e édition des Landes engagées pour société sans violence contre les femmes
Unités hospitalières
Sensibilisation CCAS et CIAS
Campagne Bas les Pattes !

Promotion de l'égalité et lutte contre le sexisme

Dispositif expérimental de lutte contre le sexisme avec les Francas des Landes
Interventions de l'association Entreprendre pour apprendre dans les collèges landais
Mois de l'égalité organisé par l'association WIPSEE - Maison de l'Europe

Droits sexuels et reproductifs

Nouvelles antennes du Centre de planification et d'éducation familiale du Département
Nouveaux collèges participant à l'expérimentation de lutte contre la précarité menstruelle

Actions culturelles et artistiques

Toutes en arts !
Hedy Lamarr
Batcharte Dantza
Semaine culturelle

Politiques d'autonomie

Permanences Bien vieillir
Conférence autisme et genre dans le cadre du « Mois de l'autisme »
Rencontres territoriales feuille de route attractivité des métiers de l'accompagnement

Insertion

Ferme Emmaüs Baudonne
Atelier FIL Landes
ART Haute Lande

Promotion du sport féminin

États généraux du sport organisés par le CDOS et le Département des Landes
Festival de surf « par et pour les femmes » Santocha Waterwoman
2^e édition de la Journée du sport féminin par le CDOS au Stade Colette BESSON
Manifestation Invit'ta pote 2 par le club Waiteuteu Messanges Sauvetage Côtier
Journée du sport scolaire organisée par l'UNSS

Département des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : egalite-femmes-hommes@landes.fr

landes.fr
xlandes-info.fr

Les Landes, le Département 